



Commission scolaire
du Chemin-du-Roy



ÉTATS FINANCIERS
RÉSUMÉS
de l'exercice clos
le 30 juin 2015

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction.....	3
Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés	4-5
État de la situation financière	6
État des résultats	7
États des surplus (déficit) accumulés	8
État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)	9
État des flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 à 27

TRAFICS 2014-2015

RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2015

Rapport de la direction

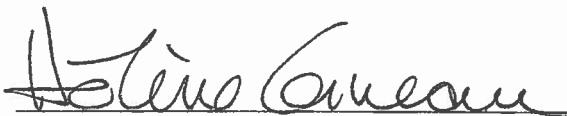
Les états financiers de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy portant la signature électronique 3492743401 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Commission scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Commission scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil des commissaires surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

Les états financiers ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L. / s.r.l., auditeurs indépendants nommés par la Commission scolaire, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport des auditeurs indépendants qui accompagne les états financiers expose leurs responsabilités, la nature et l'étendue de leur audit et l'expression de leur opinion.



Hélène Corneau, Directrice générale



Marie-Claude Paillé, CPA, CA, Directrice des ressources financières

Trois-Rivières, le 29 septembre 2015

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés

Aux membres du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Rapport sur les états financiers résumés

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état résumé de la situation financière au 30 juin 2015, les états résumés des résultats, des surplus (déficits) accumulés, de la variation des actifs financiers (dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, sont tirés des états financiers audités de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy pour l'exercice terminé le 30 juin 2015. Nous avons exprimé une opinion modifiée sur ces états financiers dans notre rapport daté du 30 septembre 2015.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La lecture des états financiers résumés ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers audités de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation d'un résumé des états financiers audités sur la base des critères décrits à la note 1.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (« NCA ») 810, « Mission visant la délivrance d'un rapport sur les états financiers résumés ».

Opinion

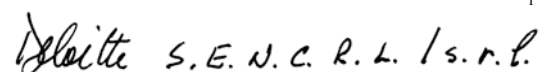
À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy pour l'exercice terminé le 30 juin 2015 constituent un résumé fidèle de ces états financiers sur la base des critères décrits à la note 1. Cependant, les états financiers résumés contiennent des anomalies équivalentes à celles des états financiers audités de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy pour l'exercice terminé le 30 juin 2015.

Opinion (suite)

L'anomalie que comportent les états financiers audités est décrite dans notre opinion avec réserves formulée dans notre rapport daté du 30 septembre 2015. Notre opinion avec réserves est fondée sur le fait que tel que requis par le Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, les contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles au montant de 14 570 979 \$, présentée à l'état de la situation financière, comprend des paiements de transferts pour lesquels le transfert ne crée pas une obligation répondant à la définition d'un passif, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public tel que mentionné à la note 2. La direction n'est pas en mesure de déterminer l'impact de cette dérogation. Nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des revenus de subventions d'investissement, du surplus (déficit) de l'exercice et à l'amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles présentée à l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 30 juin 2015, des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles au 30 juin 2015 et des surplus (déficits) accumulés au 1 juillet 2014 et au 30 juin 2015. De plus, la Commission scolaire n'a pas consolidé les états financiers de l'organisme sans but lucratif Complexe-multi disciplinaire Les Estacades tel que mentionné à la note 2. Selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, cet organisme aurait dû être consolidé du fait que la Commission scolaire a obtenu le contrôle de celui-ci au cours de l'exercice. Si le Complexe-multi disciplinaire Les Estacades avait été consolidé, de nombreux éléments des états financiers ci-joints auraient été affectés. Les incidences de la non-consolidation sur les états financiers n'ont pas été déterminées. Notre opinion avec réserves indique que, à l'exception des incidences des problèmes décrits, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy au 30 juin 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Autre point

Les états financiers de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy pour l'exercice terminé le 30 juin 2014 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états financiers une opinion avec réserve en date du 30 septembre 2014 relativement à la non-comptabilisation à l'état de la situation financière, de paiements de transfert à recevoir du gouvernement du Québec.

¹


Le 30 septembre 2015

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A108736

État de la situation financière

au 30 juin 2015

	A	B	C	D	
	2015	2014	Variation \$	Variation %	
ACTIFS FINANCIERS					
01100	Encaisse (Découvert bancaire) (page 20)	359 537,26	-31 599,46	391 136,72	-1238%
01190	Placements temporaires (page 20)	0,00	0,00	0,00	0%
01200	Subvention de fonctionnement à recevoir (pages 21 et 22)	23 201 426,96	17 718 790,23	5 482 636,73	31%
01400	Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 21)	11 778 106,28	12 355 899,87	-577 793,59	-5%
01480	Subvention à recevoir - Financement (page 22)	44 716 035,88	46 744 374,17	-2 028 338,29	-4%
01300	Taxe scolaire à recevoir	1 950 414,49	2 375 590,28	-425 175,79	-18%
01500	Débiteurs (page 23)	4 942 564,01	4 055 849,27	886 714,74	22%
01600	Stocks destinés à la revente	124 824,02	136 307,71	-11 483,69	-8%
01700	Placements de portefeuille et prêts (page 24)	191 939,07	410 993,39	-219 054,32	-53%
01450	Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 24)	0,00	0,00	0,00	0%
01990	Autres actifs (page 26)	0,00	0,00	0,00	0%
00000	TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	87 264 847,97	83 766 205,46	3 498 642,51	4%
PASSIFS					
03100	Emprunts temporaires (page 30)	15 304 963,57	28 589 088,44	-13 284 124,87	-46%
03500	Créditeurs et frais courus à payer (page 31)	20 675 986,06	20 221 663,71	454 322,35	2%
03450	Subvention d'investissement reportée (CS à statut particulier) (page 32)	0,00	0,00	0,00	0%
03460	Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	15 477 878,47	15 671 537,33	-193 658,86	-1%
03400	Revenus perçus d'avance (page 33)	780 567,58	734 011,75	46 555,83	6%
03600	Provision pour avantages sociaux (page 34)	9 181 586,89	9 495 138,62	-313 551,73	-3%
03700	Dettes à long terme à la charge de la CS (page 35)	23 391 452,16	24 469 181,09	-1 077 728,93	-4%
03750	Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 35)	151 897 111,00	126 165 304,00	25 731 807,00	20%
03250	Passif au titre des sites contaminés (page 36)	145 980,00	145 980,00	0,00	0%
03800	Autres passifs (page 36)	871 115,36	1 112 227,83	-241 112,47	-22%
00010	TOTAL DES PASSIFS	237 726 641,09	226 604 132,77	11 122 508,32	5%
00020	ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-150 461 793,12	-142 837 927,31	-7 623 865,81	5%
ACTIFS NON FINANCIERS					
01800	Immobilisations corporelles (page 40)	161 243 526,33	155 811 884,53	5 431 641,80	3%
01970	Stocks de fournitures	1 219 608,05	1 174 176,98	45 431,07	4%
01900	Frais payés d'avance (page 49)	119 081,49	86 054,06	33 027,43	38%
00030	TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	162 582 215,87	157 072 115,57	5 510 100,30	4%
03900	SURPLUS (DÉFICITS) ACCUMULÉS	12 120 422,75	14 234 188,26	-2 113 765,51	-15%

État des résultats

Exercice terminé le 30 juin 2015

	A	B	C	D	E	
	Budget 2015	Résultats réels 2015	Résultats réels 2014	Variation \$	Variation %	
REVENUS						
00010	Subvention de fonctionnement du MEESR (page 50)	156 087 969	156 970 486,01	158 340 338,80	-1 369 852,79	-1%
00020	Subvention d'investissement (CS à statut particulier) (page 51)	0	0,00	0,00	0,00	0%
00030	Autres subventions et contributions (page 52)	637 033	1 106 876,99	1 559 238,94	-452 361,95	-29%
00040	Taxe scolaire (page 53)	34 291 110	34 823 117,90	32 975 567,11	1 847 550,79	6%
00050	Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	1 911 659	1 822 754,18	1 592 484,38	230 269,80	14%
980	Ventes de biens et services (page 55)	12 860 635	15 255 813,73	13 829 233,58	1 426 580,15	10%
00060	Revenus divers (page 56)	2 925 381	3 554 359,94	3 457 802,40	96 557,54	3%
966	Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	734 119	610 213,61	580 690,04	29 523,57	5%
00000	Total des revenus	209 447 906	214 143 622,36	212 335 355,25	1 808 267,11	1%
DÉPENSES						
10000	Activités d'enseignement et de formation (page 81)	101 556 184	103 915 454,90	100 299 562,84	3 615 892,06	4%
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	47 687 749	50 720 972,90	50 098 124,65	622 848,25	1%
30000	Services d'appoint (page 83)	24 520 272	24 263 963,04	23 851 544,57	412 418,47	2%
50000	Activités administratives (page 84)	8 339 523	8 002 273,06	7 835 512,10	166 760,96	2%
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	22 515 726	22 315 284,33	23 678 449,52	-1 363 165,19	-6%
70000	Activités connexes (page 86)	7 330 145	7 407 440,92	9 213 864,22	-1 806 423,30	-20%
80000	Dépenses liées à la variation de la provision pour avantages sociaux		-313 551,73		-313 551,73	100%
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)	0	-54 449,55	-13 249,56	-41 199,99	311%
00100	Total des dépenses	211 949 599	216 257 387,87	214 963 808,34	1 293 579,53	1%
00200	SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	-2 501 693	-2 113 765,51	-2 628 453,09	514 687,58	-20%

État des surplus (déficits) accumulés

Exercice terminé le 30 juin 2015

	A	B
	2015	2014
00010 SURPLUS (DÉFICITS) ACCUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	14 234 188,26	16 862 641,35
00020 Redressements affectant les exercices antérieurs (page 120)	0,00	0,00
00030 Solde redressé	14 234 188,26	16 862 641,35
00040 Surplus (déficit) de l'exercice (page 3)	-2 113 765,51	-2 628 453,09
90000 SURPLUS (DÉFICITS) ACCUMULÉS À LA FIN	12 120 422,75	14 234 188,26

État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)

Exercice terminé le 30 juin 2015

	A Budget 2015	B Résultats réels 2015	C Résultats réels 2014
00010 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT	-132 937 486	-142 837 927,31	-128 332 379,16
00020 Redressements affectant les exercices antérieurs (page 120)	0	0,00	0,00
00000 SOLDE REDRESSÉ	-132 937 486	-142 837 927,31	-128 332 379,16
00030 Surplus (déficit) de l'exercice (page 3)	-2 501 693	-2 113 765,51	-2 628 453,09
Variation due aux immobilisations corporelles			
00110 Acquisitions d'immobilisations corporelles (pages 41 et 42)	-15 701 200	-13 899 337,58	-21 493 366,06
00115 Acquisitions d'immobilisations corporelles d'une entité du périmètre comptable (pages 41, 42 et 43)	0	0,00	0,00
00120 Amortissement des immobilisations corporelles (page 43)	7 689 669	8 453 733,59	7 997 398,43
00130 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	0	-54 449,55	-13 249,56
00140 Produits de disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	0	63 000,00	51,00
00150 Réductions de valeur d'immobilisations corporelles (page 85)	0	5 411,74	1 507 152,01
00160 Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (page 101)	0	0,00	0,00
00100 Total de la variation due aux immobilisations corporelles	-8 011 531	-5 431 641,80	-12 002 014,18
00200 Variation due aux stocks et aux frais payés d'avance	0	-78 458,50	124 919,12
00300 AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-10 513 224	-7 623 865,81	-14 505 548,15
90000 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE	-143 450 710	-150 461 793,12	-142 837 927,31

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 30 juin 2015

	A 2015	B 2014
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
00010 Surplus (déficit) de l'exercice (page 3)	-2 113 765,51	-2 628 453,09
Éléments sans effet sur la trésorerie		
00020 Créances douteuses	0,00	0,00
00030 Provisions liées aux placements	0,00	0,00
00040 Provision pour avantages sociaux futurs	-313 551,73	-12 813,78
00050 Stocks et frais payés d'avance	-78 458,50	124 919,12
00060 Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	-610 213,61	-580 690,04
00070 Amortissement des frais reportés liés aux dettes	133 631,20	115 271,20
00080 Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	8 453 733,59	7 997 398,43
00090 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 3)	-54 449,55	-13 249,56
00100 Perte (gain) sur disposition de placements (page 56)	0,00	0,00
00110 Variation des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement	-4 476 288,85	6 201 536,67
00120 Autres éléments hors trésorerie	0,00	0,00
00121 Terrains reçus à titre gratuit	0,00	0,00
00122 Réservé au Ministère	0,00	0,00
00000 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	940 637,04	11 203 918,95
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
00210 Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	-12 388 700,84	-20 479 873,05
00220 Produits de disposition d'immobilisations corporelles	63 000,00	51,00
00250 Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (sauf celles transférées à une entité du périmètre comptable)	0,00	0,00
00200 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	-12 325 700,84	-20 479 822,05
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
00230 Sorties de fonds pour l'acquisition de placements de portefeuille et prêts	0,00	0,00
00240 Produits de disposition de placements de portefeuille et prêts	219 054,32	53 815,14
00249 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT	219 054,32	53 815,14
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
00310 Utilisation du fonds d'amortissement afférent aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	0,00	0,00
00320 Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	48 849 000,00	8 783 000,00
00330 Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	-22 930 000,00	-14 147 000,00
00340 Produits provenant de l'émission de dettes à la charge de la CS	0,00	0,00
00350 Remboursement de dettes à la charge de la CS	-1 077 728,93	-1 022 958,42
00360 Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	-13 284 124,87	16 226 023,79
00370 Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0,00	0,00
00380 Remboursement d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0,00	0,00
00300 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	11 557 146,20	9 839 065,37
00400 AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	391 136,72	616 977,41
00510 Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	-31 599,46	-648 576,87
90000 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	359 537,26	-31 599,46

Notes complémentaires

1. Présentation des états financiers résumés

Les états financiers résumés comprennent des informations financières historiques qui sont tirées des états financiers complets et qui sont moins détaillées que ces derniers. Ils comprennent les états financiers complets correspondants, à l'exception de la note 1 « Statut et nature des activités », des tableaux complémentaires, du détail de certains postes, du détail de la subvention de fonctionnement, du détail des allocations d'investissement et des informations de gestion.

Pour obtenir une copie de ces états financiers complets, la demande doit être faite à la direction de la Commission scolaire Chemin-du Roy.

2. Principales méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission scolaire utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'exception du fait que certains paiements de transfert affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles ne créant pas d'obligations répondant à la définition d'un passif ont été comptabilisés à titre de contributions reportées affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et que la Commission scolaire n'a pas consolidé les états financiers d'un organisme sans but lucratif qu'elle contrôle (pour plus de détails voir note 12).

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, le passif au titre des sites contaminés et la provision pour avantages sociaux. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

Instruments financiers

L'encaisse (découvert bancaire), les débiteurs excluant les taxes à la consommation à recevoir, les subventions à recevoir et les placements de portefeuille et prêts sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts temporaires, les créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source à payer, certains postes composant la provision pour avantages sociaux à l'exception des déductions à la source à payer (les vacances, les heures supplémentaires accumulées et les autres congés sociaux), ainsi que les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Actifs financiers

Liquidités

Les liquidités se composent de l'encaisse (comptes bancaires) et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition ou sont facilement convertibles à court terme.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est imputée aux dépenses.

Placements de portefeuille et prêts

Les placements de portefeuille sont réduits au moyen d'une provision pour dévaluation de placement lorsqu'une baisse de valeur durable est constatée. Les prêts sont présentés au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette. La variation de l'exercice de cette provision est imputée à la dépense. Les intérêts créditeurs sont constatés aux résultats lorsqu'ils sont gagnés au poste « Revenus divers » plus précisément dans les « Intérêts, pénalités et frais de retard ».

Passifs

Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Les contributions reçues relativement aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportées et virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondants qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés. Le solde de cette provision est inclus au poste « Provisions pour avantages sociaux » de l'état de la situation financière.

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes, interemployeurs, sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Passifs (suite)

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité de la Commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés dès que la contamination survient ou dès que la Commission scolaire en est informée. Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il assumera les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 31 mars 2015. La Commission scolaire est donc en mesure de constater un compte à recevoir provenant du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif au titre des sites contaminés. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par la Commission scolaire et inscrit à ses résultats dans l'exercice concerné.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers de la Commission scolaire sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utiles suivantes :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations et transformations majeures aux bâtiments	25 à 50 ans
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunications	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur et la dépréciation est imputée aux résultats. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Résultats

Revenus de subvention

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont constatés dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives, les revenus de subvention versés par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Constatation des revenus de contributions

Les contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Revenus de la taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxes scolaires est du 1er juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur 3 ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle, qui prend effet au 1er janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Revenus divers et revenus de ventes de biens et services

Les revenus divers et des revenus de ventes de biens et services sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Notes complémentaires

3. Placements de portefeuille et prêts

	2015	2014
Prêts		
Effets à recevoir du Complexe Multi-Disciplinaire Les Estacades (CMDE), portant intérêt au taux moyen payé par la Commission scolaire sur ses emprunts à court terme, soit 1,525 %, renouvelables annuellement, encaissables par dix versements de 2 000 \$, de septembre à juin, en capital plus les intérêts, échus en août 2014	-	2 000 \$
Effets à recevoir du CMDE, portant intérêt au taux moyen payé par la Commission scolaire sur ses emprunts à court terme, soit 1,525 %, renouvelables annuellement, encaissables par dix versements de 2 747 \$, de septembre à juin, en capital plus les intérêts, échus en juin 2015	-	30 217
Effets à recevoir du CMDE, portant intérêt au taux moyen payé par la Commission scolaire sur ses emprunts à court terme, soit 1,525 %, renouvelables annuellement, encaissables par versements annuels de 91 867 \$ en capital plus les intérêts, échéant en juin 2016	179 615	352 896
Effets à recevoir du CMDE, portant intérêt au taux moyen payé par la Commission scolaire sur ses emprunts à court terme, soit 1,525 %, renouvelables annuellement, encaissables par dix versements de 1 232 \$, de septembre à juin, en capital plus les intérêts, échéant en juin 2016	12 324	25 880
	191 939 \$	410 993 \$

Les encaissements de capital sur les prêts au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2016	101 452	\$
2017	90 487	
2018	-	
2019	-	
2020	-	
	<u>191 939</u>	\$

4. Emprunts temporaires

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'ouverture de crédit autorisée est de 45 977 503 \$ en juin 2015. L'emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel de 2,85 % au 30 juin 2015 (3 % au 30 juin 2014) et est garanti par le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les acceptations bancaires, échéant en juillet 2015, portent intérêt à des taux variant de 1,286 % à 1,287 % et sont garanties par le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Notes complémentaires

5. Avantages sociaux futurs

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Ce programme permet à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

	2015						2014	
	Autres congés de maladie	Vacances	Heures supplémentaires	Indemnités de départ	Assurance-traitement et autres congés sociaux	Congés de maladie monnayables du personnel enseignant	Total	Total
Solde au début	598 330	4 308 382	335 100	202 315	785 887	3 265 125	9 495 139	9 507 953
Dépenses de l'exercice	3 263 290	4 742 890	431 796	(61 158)	4 516 636	324 038	13 217 492	
Montants versés au cours de l'exercice	(3 256 049)	(4 634 271)	(716 151)		(4 598 015)	(326 558)	(13 531 044)	
Variation de l'exercice *								(12 814)
Solde à la fin	605 571	4 417 001	50 745	141 157	704 508	3 262 605	9 181 587	9 495 139

* Au prix d'un effort raisonnable, seule la variation de l'exercice est disponible.

6. Dettes à long terme à la charge de la Commission scolaire

	2015	2014
Emprunt de 3 500 000 \$, remboursable par versements annuels de 456 679 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 5,09 %, échéant en juin 2020 (1)	1 968 703	2 306 566 \$
Emprunt de 8 700 000 \$, remboursable par versements mensuels de 52 347 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 5,35 %, échéant en août 2032	7 075 797	7 322 659
Emprunt de 15 850 000 \$, remboursable par versements mensuels de 95 368 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 5,35 %, échéant en août 2032	12 890 963	13 340 706
Emprunt de 1 700 000 \$, remboursable par versements mensuels de 10 716 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 5,84 %, échéant en novembre 2033	1 455 989	1 499 250
	23 391 452 \$	24 469 181 \$

Notes complémentaires

6. Dettes à long terme à la charge de la Commission scolaire (suite)

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme à la charge de la Commission scolaire au cours des prochains exercices sont les suivants :

2016	1 132 069	\$
2017	1 196 051	
2018	1 260 098	
2019	1 327 580	
2020	1 396 137	
2021 et suivants	<u>17 079 517</u>	
	<u>23 391 452</u>	\$

(1) L'emprunt de 3 500 000 \$ est en totalité subventionné par le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Notes complémentaires

7. Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	2015	2014
Billet de 8 825 000 \$, remboursable par six versements annuels de 427 000 \$ et un versement final de 6 263 000 \$ plus les intérêts au taux de 4,143 %, échu en décembre 2014	-	\$ 6 263 000 \$
Billet de 13 800 000 \$, remboursable par huit versements annuels de 686 000 \$ et un versement final de 8 312 000 \$ plus les intérêts au taux de 4,6373 %, échu en mars 2015	-	8 312 000
Billet de 37 800 000 \$, remboursable par deux versements annuels de 3 030 000 \$ et un versement final de 31 740 000 \$ plus les intérêts au taux de 1,843 %, échéant en novembre 2015	31 740 000	34 770 000
Billet de 20 523 000 \$, remboursable par six versements annuels de 1 135 000 \$ et un versement final de 13 713 000 \$ plus les intérêts au taux de 4,138 %, échéant en décembre 2015	13 713 000	14 848 000
Billet de 2 065 000 \$, remboursable par sept versements annuels de 295 000 \$ plus les intérêts au taux de 3,886 %, échéant en juin 2016	295 000	590 000
Billet de 3 711 000 \$, remboursable par trois versements annuels de 1 237 000 \$ plus les intérêts au taux de 1,564 %, échéant en juin 2017	2 474 000	3 711 000
Billet de 22 891 000 \$, remboursable par cinq versements annuels de 1 173 000 \$ et un versement final de 17 026 000 \$ plus les intérêts au taux de 3,594 %, échéant en décembre 2017	19 372 000	20 545 000
Billet de 20 693 000 \$, remboursable par quatre versements annuels de 885 000 \$ et un versement final de 17 153 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,114 %, échéant en juin 2018	18 923 000	19 808 000
Billet de 1 344 000 \$, remboursable par trois versements annuels de 448 000 \$ plus les intérêts au taux de 0,97 %, échéant en juin 2018	1 344 000	-
Billet de 5 072 000 \$, remboursable par quatre versements annuels de 536 000 \$ et un versement final de 2 928 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,057 %, échéant en août 2019	5 072 000	5 072 000
Billet de 23 300 000 \$, remboursable par neuf versements annuels de 1 126 000 \$ et un versement final de 13 166 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,7812 %, échéant en septembre 2024	23 300 000	-
Billet de 16 500 000 \$, remboursable par neuf versements annuels de 660 000 \$ et un versement final de 10 560 000 \$ plus les intérêts au taux de 3,177 %, échéant en septembre 2024	16 500 000	-

Notes complémentaires

7. Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (suite)

	2015	2014
Billet de 7 705 000 \$, remboursable par dix versements annuels de 689 000 \$ et un versement final de 815 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,367 %, échéant en décembre 2026	7 705 000	-
Billet de 15 000 000 \$, remboursable par vingt-trois versements annuels de 600 000 \$ et un versement final de 1 200 000 \$ plus les intérêts au taux de 4,940 %, échéant en juin 2034	12 000 000	12 600 000
	<u>152 438 000</u>	<u>126 519 000</u>
Moins : coûts de transaction attribuables à l'émission d'un passif financier	(540 889)	(353 696)
	<u>151 897 111</u>	<u>\$ 126 165 304</u>

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des prochains exercices sont les suivants :

2016	52 413 000	\$
2017	7 354 000	
2018	38 238 000	
2019	3 611 000	
2020	6 003 000	
2021 et suivants	44 819 000	
	<u>152 438 000</u>	\$

8. Immobilisations corporelles

Le détail des immobilisations corporelles au 30 juin 2015 est présenté à la page 40 du rapport financier.

Le total des immobilisations corporelles inclut des immobilisations corporelles pour 4 858 761 \$ (6 694 819 \$ au 30 juin 2014) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 4 799 147 \$ (6 526 494 \$ au 30 juin 2014) pour des bâtiments et 59 614 \$ (168 325 \$ au 30 juin 2014) pour des aménagements. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations.

Au 30 juin 2015, le poste « créditeurs et frais courus à payer » inclut un montant de 3 075 445 \$ (1 570 220 \$ au 30 juin 2014) lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

9. Gestion du risque et instruments financiers

Politique de gestion des risques

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2015.

9. Gestion du risque et instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation, à ses subventions à recevoir et à ses placements de portefeuille et prêts. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements. Bien que la totalité des prêts soit effectuée auprès du CMDE, la direction estime que le risque de crédit associé à ses prêts est essentiellement réduit au minimum compte tenu du suivi régulier des activités du CMDE qu'elle effectue.

La valeur comptable des principaux actifs financiers de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2015.

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	
Débiteurs			
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	1 687 442	1 850 586	\$
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	237 524	101 959	
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	27 072	5 366	
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	2 081 973	1 189 919	
Sous-total	<u>4 034 011</u>	<u>3 147 830</u>	
Provision pour créances douteuses	(106 798)	(63 515)	
Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses	<u>3 927 213</u>	<u>3 084 315</u>	\$

9. Gestion du risque et instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux à l'exception des déductions à la source (les vacances, les heures supplémentaires et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de la Commission scolaire au 30 juin 2015 se détaillent comme suit :

2015	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	15 304 964	-	-	-	15 304 964
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	14 269 990	204 555	31 493	-	14 506 038
Dettes à long terme	53 545 069	48 048 149	12 337 717	61 898 517	175 829 452
Provision pour avantages sociaux, à l'exception des déductions à la source					
Vacances	2 128 951	-	-	-	2 128 951
Heures supplémentaires	26 349	-	-	-	26 349
Autres congés sociaux	31 568	-	-	-	31 568
Total	85 306 891	48 252 704	12 369 210	61 898 517	207 827 322

Notes complémentaires

9. Gestion du risque et instruments financiers (suite)

2014	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	28 589 088	-	-	-	28 589 088
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	14 037 767	235 641	20 262	-	14 293 670
Dettes à long terme	24 543 729	56 938 119	41 430 677	28 075 656	150 988 181
Provision pour avantages sociaux, à l'exception des déductions à la source					
Vacances	2 076 405	-	-	-	2 076 405
Heures supplémentaires	174 000	-	-	-	174 000
Autres congés sociaux	17 771	-	-	-	17 771
Total	69 438 760	57 173 760	41 450 939	28 075 656	196 139 115

Afin de réduire son risque de liquidité, la Commission scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou, que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers, varient de façon défavorable en fonction des variations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de juste valeur et ceux à taux variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme.

Les instruments financiers à taux variable sont les emprunts temporaires.

Notes complémentaires

9. Gestion du risque et instruments financiers (suite)

Étant donné que la Commission scolaire comptabilise ses instruments financiers à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que la Commission scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Quant aux instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait augmenter ou diminuer les dépenses de 153 050 \$ (285 891 \$ au 30 juin 2014).

10. Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- a) Un montant de 6 078 507 \$ (5 046 371 \$ au 30 juin 2014) pour des contrats de construction, de rénovation d'école et d'aménagements de terrain à être réalisés en 2015-2016.
- b) Un montant de 7 914 861 \$ (5 337 428 \$ au 30 juin 2014) pour des contrats de service, échéant de juin 2016 à septembre 2018 pour le gardiennage, l'entretien ménager, la collecte des ordures, l'entretien des photocopieurs, la tonte de pelouse et autres. Les versements pour les quatre prochains exercices s'élèvent à :

2016	4 135 638	\$
2017	3 476 503	
2018	249 227	
2019	53 493	

- c) Un montant de 863 980 \$ pour des contrats de location de photocopieurs échéant de février 2017 à septembre 2018 (1 137 233 \$ en 2014). Les versements pour les quatre prochains exercices sont les suivants :

2016	273 253	\$
2017	269 860	
2018	256 693	
2019	64 174	

- d) Un montant de 49 925 075 \$ pour des contrats de transport scolaire échéant en juin 2019 (65 746 354 \$ en 2014). Les versements pour les quatre prochains exercices sont les suivants :

2016	12 422 012	\$
2017	12 277 458	
2018	12 499 680	
2019	12 725 925	

Les montants des obligations contractuelles présentés ci-dessus incluent la TPS non récupérée.

11. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont présentées distinctement aux pages 190 et 191 dans les états financiers complets.

12. Entité non consolidée

Le Complexe multi-disciplinaires des Estacades (CMDE) est un organisme qui exploite le Complexe sportif Alphonse-Desjardins (CSAD) dont les immeubles appartiennent à la Commission scolaire. Selon un contrat d'entente, le CMDE est mandataire pour une partie des activités de la Commission scolaire. Des éléments ont donc été réattribués dans les livres de la Commission scolaire. De plus, certaines activités réalisées par le CMDE ne doivent pas être réattribués à la Commission scolaire du fait qu'elles font partie de ses propres activités.

Au 30 juin 2015, parmi les neuf membres du conseil d'administration de cet organisme, la Commission scolaire est représentée par cinq personnes. La Commission scolaire n'a pas consolidé les états financiers de l'organisme sans but lucratif. Selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, cet organisme aurait dû être consolidé du fait que la Commission scolaire a obtenu le contrôle de celui-ci au courant de l'exercice. Les changements apportés au niveau de la composition du conseil d'administration ont été nécessaire suite aux recommandations du Vérificateur général du Québec. Ils sont de nature temporaire, le temps d'actualiser les plans d'action de la Commission scolaire au niveau de la gestion du CMDE.

Si le CMDE avait été consolidé, des éléments des états financiers de la Commission scolaire auraient été affectés. Les incidences de la non-consolidation sur les états financiers n'ont pas été déterminées. Afin de fournir une information complète, le bilan du CMDE ainsi que les résultats traités pour chacune des entités sont présentés. Le bilan au 30 juin 2015 ainsi que les résultats non audités du CMDE pour l'exercice terminé le 30 juin 2015, sont préparés par la direction et ils ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratifs de la partie III du Manuel de CPA Canada.

BILAN DU CMDE		
AU 30 JUIN (non audité)		
	2014-2015	2013-2014
ACTIF	CMDE	CMDE
Actif - court terme	604 991	831 431
Actif - long terme	504 837	609 553
TOTAL DE L'ACTIF	1 109 828	1 440 984
PASSIF		
Passif - court terme	1 940 095	1 212 433
Passif - long terme	255 050	583 710
Actifs nets négatifs	(1 085 317)	(355 159)
TOTAL DU PASSIF ET DES ACTIFS NETS NÉGATIFS	1 109 828	1 440 984

12. Entité non consolidée (suite)

ÉTAT DES RÉSULTATS						
	2014-2015			2013-2014		
PRODUITS NETS DES PAVILLONS	CMDE	CS	TOTAL	CMDE	CS	TOTAL
	Non audité			Non audité		
TENNIS	10 114	(18 974)	(8 860)	47 546	(62 073)	(14 527)
CENTRE D'AFFAIRES	(214 451)	9 378	(205 073)	(195 984)	8 996	(186 988)
GLACE OLYMPIQUE	(79 539)	71 196	(8 343)	(42 187)	(4 386)	(46 573)
JEAN-GUY TALBOT	6 801	-	6 801	86 816	-	86 816
SURFACE SYNTHÉTIQUE INTÉRIEURE	20 119	163 560	183 679	43 225	87 833	131 058
DEK HOCKEY	103 964	-	103 964	120 505	-	120 505
SURFACE SYNTHÉTIQUE EXTÉRIEURE	47 791	-	47 791	51 211	-	51 211
ENTRAÎNEMENT PERSONNEL	487	27 397	27 884	3 382	(7 778)	(4 396)
ÉVÉNEMENTS	(7 954)	29 689	21 735	25 214	27 911	53 125
SE-FOOTBALL	(54 495)	-	(54 495)	(96 475)	-	(96 475)
SE-HOCKEY	(72 533)	-	(72 533)	97 890	-	97 890
SE-BASKET	(553)	-	(553)	4 710	-	4 710
MULTIVOIES / MULTISPORTS	0	-	0	18 753	-	18 753
SERVICE DE GARDE (GARDERIE)	(28 520)	-	(28 520)	(30 916)	-	(30 916)
CAMP DE JOUR	(10 046)	41 545	31 499	(4 321)	39 187	34 866
TENNIS TERRE-BATTUE	(2 840)	-	(2 840)	46 741	-	46 741
GESTION AUTRES ORGANISMES	23 034	-	23 034	60 734	-	60 734
ACTIVITÉS DE CONCESSIONS	90 993	-	90 993	132 741	-	132 741
TOTAL DES PRODUITS NETS	(167 628)	323 791	156 163	369 585	89 690	459 275
AUTRES REVENUS						
SUBVENTIONS PARTENAIRES	-	-	-	230 000	120 000	350 000
UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS	29 980	-	29 980	41 865	-	41 865
LOCATION D'ÉQUIPEMENT À LA CS (HEURES RÉSIDUELLES)	49 850	-	49 850	49 850	-	49 850
TOTAL DES AUTRES REVENUS	79 830	-	79 830	321 715	120 000	441 715
MOINS						
CHARGES D'EXPLOITATION						
SALAIRES D'ADMINISTRATION	439 617	-	439 617	450 013	-	450 013
LOYER ADMINISTRATION	22 340	-	22 340	22 119	-	22 119
CONTRIBUTION À LA FONDATION	40 000	-	40 000	40 000	-	40 000
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	501 957	-	501 957	512 132	-	512 132
TOTAL AMORTISSEMENTS	140 403	-	140 403	157 441	-	157 441
EXCÉDENT OU (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(730 158)	323 791	(406 367)	21 727	209 690	231 417

Les résultats de la colonne « CS »(Commission scolaire) sont déjà inclus dans les présents états financiers de la Commission scolaire.

Notes complémentaires

12. Entité non consolidée (suite)

À la fin de l'exercice, les montants à recevoir et à payer de cet organisme sont les suivants :

	2015	2014
Débiteurs		
Autres ventes de biens et services	1 456 714	553 100 \$
Intérêts courus à recevoir	5 360	13 965
	<u>1 462 074</u>	<u>567 065</u>
Placements de portefeuille et prêts		
Prêts et avances - autres	191 939	410 993
	<u>1 654 013</u>	<u>978 058</u> \$
Créditeurs et frais courus à payer	<u>80 146</u>	<u>461 972</u> \$

Le tableau qui suit présente les opérations conclues par la Commission scolaire avec cet organisme au cours de l'exercice.

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Revenus		
Ventes de biens et services	13 680	13 680 \$
Revenus divers	470 220	473 086
Total revenus	<u>483 900</u>	<u>486 766</u>
Dépenses		
Activités d'enseignement et de formation	2 570	3 836 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	313 198	389 066
Services d'appoint	9 610	14 543
Activités administratives	4 439	7 201
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	55 531	50 582
Activités connexes	284 852	373 788
Total dépenses	<u>670 200</u>	<u>839 016</u> \$

Les opérations présentées ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

13. Éventualités

- a) Plusieurs immeubles résidentiels et commerciaux de la région de Trois-Rivières sont touchés par la présence de pyrrhotite dans le béton. Cette substance peut provoquer le soulèvement et la fissuration de la dalle de l'immeuble, problématique retrouvée principalement du côté résidentiel et qui touche les immobilisations de la Commission scolaire utilisées par le CSAD. Des études et analyses périodiques sont entreprises afin de surveiller la situation et actuellement rien ne laisse entrevoir de détériorations importantes aux immeubles de la Commission scolaire. La valeur nette comptable des immobilisations utilisées par le CSAD est de 25 992 522 \$ en date du 30 juin 2015 (26 970 916 \$ en date du 30 juin 2014). La direction ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Commission scolaire.
- b) La Commission scolaire détient un terrain sur lequel il y a un problème d'égouts. À la date des états financiers, les mesures à prendre pour régler la situation sont en cours d'évaluation. Par conséquent, la Commission scolaire n'est pas en mesure de déterminer quelle mesure sera prise et ainsi, ne peut estimer raisonnablement les montants en cause.
- c) La Commission scolaire détient deux terrains sur lesquels des analyses sont en cours ou à venir afin d'évaluer s'il y a des passifs environnementaux. Par conséquent, la Commission scolaire n'est pas en mesure de déterminer quelle mesure sera prise et ainsi, ne peut estimer raisonnablement les montants qu'elle devra possiblement assumer.
- d) La Commission scolaire a mandaté une firme pour faire la caractérisation des matériaux pouvant contenir de l'amiante, ainsi que les mesures à prendre pour régler la situation. Par conséquent, la Commission scolaire n'est pas en mesure de déterminer quelle mesure sera prise et ainsi, ne peut estimer raisonnablement les montants possiblement en cause.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2014 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2015.